



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**SONT DÉCLARÉS ADMIS À LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE DANS LE  
SECTEUR DISCIPLINAIRE « LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ »,  
session 2019**

les candidats dont les noms suivent, classés par ordre alphabétique,

*sous réserve, pour les enseignants stagiaires de l'enseignement public ou  
titulaires d'un contrat provisoire de l'enseignement privé sous contrat, de  
remplir les conditions réglementaires d'obtention de la certification :  
titularisation ou obtention d'un contrat définitif (cf. article 7 de l'arrêté du 23  
décembre 2003)*

Direction des  
Examens et concours

DEC 4

Bureau des concours  
enseignants du second degré

**Option Latin**

MME CABE ép. BERNADIE

LAURE

MME MARQUE

NATHALIE

**Option Grec**

**PAS DE CANDIDAT ADMIS**

À Bordeaux, le 17 janvier 2019

Le président du jury  
M. Olivier MASSÉ